



énergies strasbourg

**Demande de fourniture d'électricité dans le cadre d'un branchement provisoire**

**1. Vous êtes**

Client professionnel\*  Collectivité  Particulier  Professionnel forain\*  Association

\*N° SIRET ou SIREN obligatoire : .....

Pour les particuliers : N° affaire raccordement : ..... Référence RTPL\*\* : 67\_\_\_/E\_/\_\_\_\_\_

\*\*Référence indiquée sur le premier courrier de confirmation de raccordement adressé par le GRD

Je soussigné : [ ]

Représentant l'établissement : [ ]

Raison sociale (SARL, SA, ...): [ ]

Adresse de facturation: [ ]

[ ]

Téléphone: [ ] Portable: [ ] Fax: [ ]

Si vous souhaitez régler par prélèvement automatique, cochez la case  et joindre impérativement un RIB.

L'utilisation du présent formulaire vaut implicitement demande de fourniture au tarif réglementé auprès du fournisseur ES. Les conditions générales de vente du tarif réglementé s'appliquent donc à ladite fourniture d'électricité. Si vous avez confié par mandat la gestion du branchement provisoire ou conclu un contrat de fourniture d'électricité pour la future alimentation temporaire avec un fournisseur autre qu'ES Énergies Strasbourg, il revient à ce fournisseur de prendre contact avec ES Réseaux en respectant les délais et modalités requises.

**demande à ES Énergies Strasbourg l'alimentation d'une installation électrique temporaire.**

**2. Type de raccordement**

Chantier (BTP, construction individuelle ...)  Métier forain  
 Manifestation (concert, fête locale, ...)  Autre

**3. Adresse exacte du branchement**

Commune : ..... N° et rue : .....

Joindre impérativement un plan de situation

**4. Durée du branchement provisoire : (maximum 1 an)**

Date de pose souhaitée : ..... Date de dépose effective\* : .....

\*Si date non connue, le formulaire « Demande de cessation de contrat et dépose du branchement provisoire » devra être renvoyé une semaine avant l'intervention. Pour les particuliers, si la dépose du branchement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre rendez-vous au 03 88 20 60 60.

**5. Caractéristiques du branchement**

Tarif bleu de 3 à 36 kVA Puissance : ..... kVA ..... Ampères  Mono  Tri  
 Tarif jaune de 36 à 250 kVA Puissance : ..... kVA ..... Ampères  
 Tarif vert au-delà de 250 kVA Puissance : ..... kVA ..... Ampères

**JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MODALITES DU BRANCHEMENT PROVISOIRE FIGURANT AU VERSO DE LA PRESENTE.**

Formulaire à retourner au guichet technique clientèle d'ES Réseaux par courrier ou par fax  
  
**Fax : 03 88 20 62 84**  
ES Réseaux  
Guichet Technique Clientèle  
26 bd Wilson  
67932 Strasbourg CEDEX 9

Fait à : .....  
Le : .....  
  
Signature du titulaire  
du branchement provisoire,  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

## MODALITES DU BRANCHEMENT PROVISOIRE

**Je m'engage à fournir et à installer** à l'endroit défini en concertation avec les services d'Électricité de Strasbourg Réseaux (ESR) une armoire conforme aux prescriptions en vigueur pour les besoins de la dite installation électrique provisoire.

**Je déclare**, en outre, que le tableau de comptage est équipé d'un organe général de commande et de protection :

\* En tarif bleu, un disjoncteur de branchement différentiel 500mA (Norme NF C62-411)

\* En tarif jaune, un disjoncteur général (Norme NF C63-120)

Conformément à la norme NF C15-100, un dispositif de protection différentiel à haute sensibilité 30mA est installé en aval de l'organe général de commande et de protection, associé à une prise de terre. Cette disposition nécessaire, en vue d'assurer la protection des personnes et des biens, a été prise au niveau de mon installation provisoire, conformément aux règles en vigueur. En conséquence, je dégage ÉS Énergies Strasbourg de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

Ce raccordement à caractère temporaire et limité à la durée prévisionnelle est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite au recto. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et / ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local sans consuel. En cas de manquement à cette interdiction, je reconnais qu'ÉS Énergies Strasbourg pourra sans préavis effectuer la suspension des fournitures d'énergie électrique au point de livraison indiqué. Des frais de gestion (76€34 ht par mois) seront appliqués en cas de dépassement du délai contractuel limité à la durée prévisionnelle.

En sus de l'abonnement, de la consommation d'énergie, des diverses taxes et de la location du matériel en tarif jaune, je m'engage également à payer les prestations demandées selon les conditions de prix et de règlement fixées ci-dessous.

### **Tableau de prix pour les raccordements provisoires pour chantier basse tension nécessitant uniquement des travaux de branchement. Tarifs HT applicables au 01/07/2009**

Origine : Barème raccordement du Distributeur ESR approuvé le 27 mars 2008

consultable sur le site du Distributeur ESR : <http://www.es-reseaux.fr/es-reseaux/nos-prestations/le-raccordement>

Puissance	Libellé	Prix HT	Prix TTC
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	236,13 €	282,41 €
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	171,39 €	204,98 €
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	100,76 €	120,51 €
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe isolé	89,16 €	106,64 €
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe groupé	73,42 €	87,81 €
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	281,83 €	337,07 €
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	256,09 €	306,28 €
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	137,85 €	164,87 €

- Majoration pour délai de mise en service souhaité de moins de 5 jours ouvrés à compter de la date de la demande = 84,00 € HT
- Majoration pour réalisation hors heures et jours ouvrés (exceptionnel et dérogatoire ou urgence) = Part variable équivalente à 80 % du prix forfaitaire total + une part fixe de 52,76 € HT
- Frais de gestion pour maintien du raccordement au-delà de la durée initiale convenue : 76,34 € HT par mois

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain nu** : le branchement est réalisé sur un terrain ne comportant aucune borne (ou organe de connexion basse tension) fixée au sol. En règle générale, le branchement est réalisé sur un réseau aérien ou sur un tableau BT de poste HTA/BT. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client à l'exception du matériel de comptage qui lui est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain semi-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé d'un coffret de branchement ou d'une armoire basse tension, sur lequel il est possible de connecter le nouveau branchement provisoire. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client, à l'exception du matériel de comptage, qui, lui, est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire fixe isolé ou groupé sur terrain totalement pré-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé de bornes ou armoires fixes spécialement destinées à recevoir des branchements provisoires. L'opération pour le distributeur consiste à poser des fusibles ou (et) un compteur dans une borne ou armoire destinée à cet effet. Les cas les plus courants se rencontrent sur des places publiques équipées à demeure par la commune de ces bornes ou armoires.